



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

Clermont-Ferrand, le 14 décembre 2015

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES ÉLECTIONS

Affaire suivie par :

**Le Préfet de la Région Auvergne  
Préfet du Puy-de-Dôme**

Affaire suivie par Stéphane LASSAIGNE

Jean-Paul MONTEIL

04 73 98 62 13 ou 62 14

[pref-dr-elections@puy-de-dome.pref.gouv.fr](mailto:pref-dr-elections@puy-de-dome.pref.gouv.fr)

à

**Mesdames et Messieurs les MAIRES  
du DÉPARTEMENT du PUY-DE-DÔME**

(en communication à Mme et MM. les Sous-Préfets)

**OBJET : Révision des listes électorales et des listes électorales complémentaires. Tableaux rectificatifs.**

**P.J.** : Trois modèles indicatifs de tableau rectificatif (liste principale, liste complémentaire "municipales", liste complémentaire "européennes"), un avis de dépôt, deux états statistiques.

Dans le cadre de la révision annuelle des listes électorales, je vous adresse ci-joint :

- les cadres indicatifs de tableaux "n° 1" et "n° 2" de la liste électorale et des deux listes électorales complémentaires. Je rappelle que, désormais, tableaux et listes doivent m'être télétransmis selon les modalités retracées ci-dessous ;
- un « avis de dépôt et d'affichage des tableaux rectificatifs », à placarder le 10 janvier 2016.
- deux états statistiques.

Les commissions administratives devront se réunir au plus tard le 9 janvier 2016 (établissement du tableau rectificatif n° 1, à publier le 10 janvier 2016) et le 29 février 2016 (clôture des listes électorales).

Vous veillerez à m'adresser par voie dématérialisée, via le portail<sup>1</sup> <https://elistelec.interieur.gouv.fr>

- entre le 9 et le 16 janvier 2016 une copie signée (en noir et blanc et au format pdf) de vos tableaux rectificatifs n°1 des 3 listes (principale et complémentaires). Si vous choisissez d'envoyer le fichier (en xml ou csv) correspondant à chacun de ces tableaux, vous complétez l'envoi par la copie en pdf de la dernière page signée de ces documents ;

- entre le 29 février et le 10 mars 2016, **les fichiers (en xml xls ou csv) de vos 3 listes électorales** et les fichiers correspondant aux 3 tableaux rectificatifs n°2 (copie en noir et blanc, au format pdf ou fichier xml xls ou csv + la dernière page signée, en pdf).

Au cours du mois de février, vous recevrez de mes services un complément en planches de **cartes d'électeur**, calculé sur la base du nombre d'additions figurant sur vos tableaux rectificatifs n° 1 (au 10 janvier 2016).

Les cartes destinées aux nouveaux électeurs devront être distribuées au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet prochain (article R. 25 du code électoral). Celles qui sont destinées aux jeunes majeurs pourront être remises à leur titulaire dans le cadre des **cérémonies de citoyenneté**.

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général

Thierry SUQUET

<sup>1</sup> A défaut, l'envoi pourra s'effectuer sur [pref-listes-electorales@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:pref-listes-electorales@puy-de-dome.gouv.fr) (un seul document, en noir et blanc, par message sur cette boîte fonctionnelle, le volume des fichiers qu'elle peut recevoir étant très limité).